

 <p>Mizoën</p>	COMMUNE DE MIZOËN Procès-verbal du conseil municipal du 30 août 2024
	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le trente août, à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 23 août 2024</p>
<p><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></p> <p>ELUS : 11</p> <p>EN FONCTION : 11</p> <p>PRESENTS : 8</p> <p>VOTANTS : 9</p>	<p><u>Étaient présents</u> : MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy</p> <p><u>Étaient excusés</u> : GIRAUD Roger, SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Denise),</p> <p><u>Était absent</u> : VENERA Christophe,</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : JOUANNY Michèle</p>

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h30 et constate que le quorum est atteint. Il informe l'assemblée que la délibération portant sur la vente à l'amiable d'un bien immobilier communal est reportée à une séance ultérieure.

Ordre du jour

Délibération n°	Objet
	Bibliothèque : présentation du rapport d'activité 2023
	Patrimoine : présentation des projets en cours
2024-41	Compte-rendu des délégations consenties au maire
2024-42	Souscription d'une ligne de trésorerie interactive
2024-43	Modification du budget principal 2024 – décision n°1
2024-44	Acquisition de plein droit de biens sans maître
	Questions diverses

Bibliothèque : présentation du rapport d'activité 2023

Madame Eloïse FRIEDEL présente à l'assemblée le rapport d'activité de la bibliothèque pour l'année 2023. Le rapport est annexé à la présente.

Patrimoine : présentation des projets en cours

1/ Soirée/veillée « souvenirs d'autrefois » - VENDREDI 29 NOVEMBRE :

- Introduction de la soirée par un film sur la vie d'autrefois (agriculture ou autres)
- Exposition (supports du hameau des Clots, outils, témoignages écrits ou oraux, ...)
- Repas partagé

Les détails et le programme de cette soirée seront annoncés ultérieurement.

2/ Mise en valeur du hameau des Clots – Label Patrimoine :

En 2007, le département de l'Isère crée le Label Patrimoine. Ce label permet de distinguer et de signaler au public une sélection d'édifices non protégés au titre des Monuments Historiques, mais dont la valeur patrimoniale présente un intérêt départemental : patrimoine paysager et naturel, patrimoine immatériel et mémoire...etc.

En 2024, la CCO complète ce dispositif en lançant un fond de concours pour le patrimoine et devient le référent local du Label Patrimoine départemental, dont la date de dépôt des dossiers est prévue pour le mois d'octobre.

La commune de Mizoën souhaite déposer un dossier pour la restauration, l'aménagement, la conservation et la valorisation du hameau des Clots.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2024

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2024 :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2024/41 compte-rendu des délégations consenties au Maire

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :

- CAPUTO Raffaella : du 1^{er} au 31 août 2024 à temps complet (avenant),
- VENERA Maylys : du 8 au 19 juillet 2024 à temps complet,
- JOUANNY Théa : du 22 juillet au 2 août 2024 à temps complet,
- CHAPARD Jules : du 5 au 16 août 2024 à temps complet,
- SPONAR Louis : du 19 au 30 août 2024 à temps complet,

Décision du 17 juin 2024 : acceptation du devis de l'entreprise CATCHPOLE SAM pour le sablage du bardage de la bibliothèque. Montant du devis : 6 530,00 € TTC.

Décision du 18 juillet 2024 : acceptation du devis de l'entreprise France DENEIGEMENT pour la fourniture de sable et mélange à béton. Montant du devis : 1 357,88 € TTC.

Décision du 5 août 2024 : acceptation du devis de l'entreprise GAP MATERIEL pour la réparation du GENIE. Montant du devis : 2 785,01 € TTC.

Décision du 8 août 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour la mise aux normes électrique des bâtiments publics suite au contrôle périodique réglementaire des ERP. Montant du devis : 2 698,80 € TTC.

Décision du 8 août 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour la mise aux normes électrique de l'église suite au contrôle périodique réglementaire des ERP. Montant du devis : 3 018,00 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les travaux demandés à M. TROUILLOUX font suite aux observations des contrôles réglementaires obligatoires sur les établissements recevant du public. La disponibilité et la réactivité de Monsieur TROUILLOUX permettent à la commune de maintenir ses bâtiments aux normes.

Madame JOUANNY Michèle demande s'il est prévu de remettre en état la porte de la salle de découpe de la bergerie mise à disposition de l'ACCA. Monsieur le Maire confirme que ces travaux seront réalisés.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2024/42 souscription d'une ligne de trésorerie interactive

Monsieur informe l'assemblée que suite au démarrage des travaux de parking, il s'avère nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie pour faire face au décalage de trésorerie entre le paiement des situations des entreprises et l'encaissement des subventions. Monsieur le Maire précise que cette avance de trésorerie n'impacte pas le budget, hormis le paiement des intérêts.

Une consultation des établissements bancaires a été faite pour un besoin estimé de 90 000 € et deux banques ont répondu. Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES suivante :

- Nature : ligne de trésorerie interactive (LTI)
- Montant maximum : 90 000 €

- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : €STR + marge de 0,84 %
- Base de calcul : exact/360
- Modalités de tirage et remboursement :
 - o Par débit / crédit d'office
 - o Aucun montant minimum
 - o Paiement des intérêts par débit d'office
- Frais de dossier : 0,40 % du montant de la LTI
- Commission de non-utilisation : 0 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen

Monsieur PINATEL François demande combien a coûté la ligne de trésorerie utilisée en 2022-2023. Information donnée hors conseil, après recherche : 640,20 € d'intérêts et 193,23 € de commission de non utilisation.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'autorisation de souscrire une ligne de trésorerie auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES selon les conditions présentées ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2024/43 modification du budget principal 2024 – décision n°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le budget principal 2024 en sections de fonctionnement et d'investissement. Il s'agit d'inscrire des recettes non prévues au budget primitif et de les équilibrer avec l'ajustement des dépenses :

Section de fonctionnement			
Recettes		Dépenses	
70 vente de produits	1 100,00	011 charges à caractères général	17 969,00
74 dotation subventions participations	17 232,00	014 atténuation de produits	3 333,00
75 autres produits de gestion courante	1 670,00	65 autres charges de gestion courante	- 1 800,00
		66 charges financières	500,00
TOTAL	20 002,00		20 002,00

Pour ce qui concerne les recettes :

Il est nécessaire d'inscrire des recettes nouvelles non prévues au budget primitif :

- Dotations de l'Etat : dotation élus locaux (6 130 €) et dotation pour les aménités rurales (11 102 €) pour un montant total de 17 232 euros,
- Redevances (concession cimetière, laverie, hydroélectricité et divers) pour un montant total de 2 770 euros.

Pour ce qui concerne les dépenses :

Il est nécessaire de procéder à des compléments de crédit :

Au chapitre 011 charges à caractère général :

- Fournitures d'entretien : 500 €
- Vêtement de travail (saisonnier) : 300 €
- Cadeaux départ retraite (factures reçues en 2024) : 1 500 €
- Locations (copieurs) : 2 400 €
- Bâtiments publics : 5 904 €
- Autres bâtiments : 1 500 €
- Voirie : - 1 100 €
- Maintenance : 2 000 €
- Transport collectif navette été : 3 500 €
- Service bancaire frais LTI : 370 €
- Remboursement SIEPAF MAD personnel : 1 005 €

Au chapitre 014 atténuation de charges :

- Fonds de péréquation des ressources communales et interco. : 1 010 €
- Redevance SACO : 2 300 € (bâtiments communaux)

Au chapitre 65 autres charges de gestion courant :

- Indemnités de fonction : - 3 000 €
- Formation : 900 € (sécurité aire de jeux, AIPR)
- Rétrocession concession cimetière : 300 €

Au chapitre 66 charges financières :

- Intérêt bancaire LTI : 500 €

Section d'investissement			
Recettes		Dépenses	
10/10226 taxe d'aménagement	1 560,00	21 immobilisations corporelles	18 602,07
13/1323 subvention D38 (jeux enfants)	10 341,38	23 immobilisations en cours	- 1 530,00
13/13251 subvention CCO (jeux enfants)	5 170,69		-
TOTAL	17 072,07		17 072,07

Pour ce qui concerne les recettes :

Il est nécessaire d'inscrire des recettes nouvelles non prévues au budget primitif :

- Subvention D38 aire de jeux : 10 343,38 €
- Subvention CCO aire de jeux : 5 170,69 €
- Taxe d'aménagement (urbanisme) : 1 560 €

Pour ce qui concerne les dépenses :

Il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédit :

- Bâtiments publics : 15 130 €
- Installation de voirie (portique piste) : 2 200 €
- Matériel voirie (bacs sel) : 1 150 €
- Aménagement construction : - 3 500 € (installation solaire Mouterres)
- Réseaux de voirie : - 15 000 € (entretien piste)
- Outillage technique : 9 147,07 € (benne ISUZU)
- Jeux jardins enfants : 21 000 €
- Mobilier : - 11 575 € (local de Ors)
- Matériel informatique : 50 € TNE 38 école

Monsieur le maire soumet au vote de l'assemblée la décision modificative n°1 du budget principal 2024 comme présentée ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

Délibération n°2024/44 acquisition de plein droit de biens sans maître

Monsieur le Maire rappelle la procédure engagée en 2022 pour des biens sans maître concernant en partie l'emprise de la piste d'Emparis. L'enquête administrative (état civil, notaires et recouvrement des impositions foncières) a été réalisée début 2024 et a permis de vérifier que les biens appartenant aux comptes de propriétaires suivants peuvent être qualifiés de biens sans maître :

- B00019 BERARD Nicolas ;
- D00007 DODE Emile ;
- G00005 GIRARDET Eugénie Marie ;
- G00008 GIRARDET Louis Fernand ;
- G00012 GONNON Jean Baptiste ;
- G00024 GONON Jean ;
- J00002 JOSSERAND Pierre ;
- J00008 JOUFFRAY Adolphe Antoine ;

- J00021 JOUFFREY Rosalie Clémentine ;
- M00013 MICHEL Pierre Antoine.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'exercer ses droits et d'acquérir les parcelles concernées.

Monsieur PINATEL François demande quel linéaire cela représente de la piste d'Emparis. Après recherches, la présente procédure permet d'acquisition de 400 mètres linéaires de la piste d'Emparis.

Madame VINCENT Denise demande quelle est la suite de la procédure. Monsieur le Maire précise que des arrêtés portant incorporation des parcelles dans le domaine privé de la commune seront publiés pour chaque compte de propriétaire. A l'issue de la publication, la demande d'incorporation sera déposée au service de la propriété foncière.

Monsieur le maire soumet au vote de l'assemblée l'acquisition de plein droit des biens sans maîtres listés ci-dessus :

- Nombre de votants : 9
- Nombre d'abstention : 1 (VINCENT Denise)
- Nombre de voix pour : 8

Questions diverses

Laverie

La laverie installée en mars fonctionne bien. La redevance perçue par la commune (pour mémoire 15% du chiffre d'affaires) permet de couvrir les frais d'électricité.

Navette ValFerrand

L'expérimentation a bien fonctionné et permet de reconduire ce service pour l'été 2025 sur une période plus large (au moins la durée des vacances scolaires estivales). Pour rappel, en 2024 les communes concernées participent financièrement mais en 2025 le coût du service sera supporté par la Région (50%) et la CCO (50%).

Une réflexion est en cours pour un service hivernal vers les 2 Alpes.

Recrutement permanent au service technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a été donné suite à la seule candidature reçue.

Cabane pastorale

Le groupement pastoral a demandé à ce qu'une cabane pastorale soit construite sur l'alpage pâturé en août. Les devis reçus approchent les 100 000 € d'investissement pouvant être financés à 70%. Monsieur le Maire estime cet investissement disproportionné pour une durée d'utilisation d'un mois et demi par an. Il propose qu'une autre solution soit trouvée en lien avec le groupement pastoral.

Madame VINCENT Denise demande la confirmation que ce projet soit supprimé du plan pastoral Oisans, Monsieur le Maire confirme.

Aménagement des services technique à la Combe

Monsieur le Maire présente l'étude du maître d'œuvre concernant la reconstruction du bâtiment présentant des désordres et les 1^{ères} estimations financières :

- Version complète (avec dallage porté et silo à sel) : 319 423 € HT
- Version intermédiaire (sans dallage porté et avec silo à sel) : 283 800 € HT
- Version minimale (sans dallage porté et sans silo à sel) : 260 200 € HT

Une discussion s'engage sur le coût du silo à sel (24 000 € HT) qui a amené les élus de la commission technique à privilégier la version minimale prévoyant que cet équipement soit réalisé par les agents techniques. Après réflexion, Monsieur BERARD Guy juge plus opportun de prévoir cet équipement dans le marché de travaux pour garantir sa pérennité et éviter des travaux récurrents au service technique. Les élus approuvant ce point de vue, il est demandé au maître d'œuvre de travailler sur la solution intermédiaire incluant le silo à sel.

Monsieur le Maire précise que la mission du maître d'œuvre ne comprend pas l'aménagement intérieur de l'ancienne fromagerie (cloison, électricité, plomberie, équipements) pour accueillir

le service technique (réfectoire, vestiaire, atelier). Ce travail est réalisé en interne (plans, quantitatifs).

Don vallée du Vénéon

Monsieur le Maire propose d'associer la commune de Mizoën au soutien en faveur des sinistrés de la catastrophe survenue dans la vallée du Vénéon fin juin.

Les élus s'accordent pour dire que si c'était le territoire de Mizoën qui avait été touché, le conseil municipal apprécierait le soutien financier des communes du territoire.

Aussi, Monsieur le Maire propose de verser 4000 € ou 5000 € et dit qu'une délibération sera proposée au prochain conseil municipal.

Abeilles au tennis

Afin de prévenir les usagers du tennis, les apiculteurs voisins s'engagent à installer un panneau « présence d'abeilles » à l'entrée du terrain.

Sources

Un travail d'inventaire et d'entretien va être réalisé sur les sources du territoire pour préserver et pérenniser la ressource en eau.

Levée de séance à 21h30

* ~ * ~ * ~ *

Le Maire
Bernard MICHEL

Le secrétaire de séance,
JOUANNY Michèle

« Procès-verbal diffusé avant approbation, susceptible d'être modifié »